



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 décembre 2009

La Banque Postale lance une offre d'assurance multirisque professionnelle 100 % en ligne dédiée aux auto-entrepreneurs

Premier partenaire de l'État et de l'Union des auto-entrepreneurs, La Banque Postale innove en proposant, via Internet, une offre d'assurance multirisque professionnelle dédiée aux auto-entrepreneurs.

Parce que développer une activité d'auto-entrepreneur n'est pas exempt de risques et que ceux-ci ne sont pas couverts par les contrats d'assurance souscrits au titre des risques de particuliers, les auto-entrepreneurs vont désormais pouvoir bénéficier en quelques clics sur le site <https://assurance.autoentrepreneur.labanquepostale.fr> d'une offre répondant à leurs besoins professionnels.

Une offre 100 % en ligne, simple...

Cette nouvelle offre de La Banque Postale se caractérise par sa simplicité et sa facilité d'accès.

En effet, en choisissant **un mode de distribution 100 % en ligne, La Banque Postale a fait le choix de simplifier au maximum les démarches de l'auto-entrepreneur.**

L'ensemble de la documentation nécessaire à la connaissance des garanties proposées est disponible en format PDF sur le site Internet.

L'auto-entrepreneur construit son contrat directement sur Internet, en précisant les conditions dans lesquelles il exerce son activité et en choisissant les garanties qui correspondent à son besoin. **Au moment de la souscription effective, le choix est laissé à l'auto-entrepreneur :**

- **soit il opte pour la souscription en ligne** via un paiement par carte bancaire ; il est alors couvert immédiatement dans le cadre des garanties choisies et pour une période de 30 jours. Il dispose ensuite d'un mois pour retourner les pièces justificatives demandées et pérenniser sa couverture d'assurance.
- **soit il opte pour la souscription à une date d'effet différée, ce qui lui permet un paiement par prélèvement automatique.**

... modulable et parmi les plus complètes du marché

Attentive aux besoins spécifiques des auto-entrepreneurs, La Banque Postale a développé, au sein du même contrat, plusieurs niveaux de garanties, permettant d'assurer l'exercice de l'activité professionnelle, et, en option, de bénéficier d'une protection santé et prévoyance.

Le premier niveau de garanties propose :

- une responsabilité civile professionnelle ;
- une défense pénale et recours suite à accident ;
- une information juridique par téléphone.



Au-delà de ces garanties, l'auto-entrepreneur peut ajouter, en option, des garanties complémentaires comme :

- une protection juridique professionnelle ;
- une assurance dommages aux locaux ;
- une assurance dommages aux biens : local, stock, matériel informatique ou mobilier et matériel professionnel ;

ou encore :

- une prévoyance décès ;
- une complémentaire santé.

Cette offre assurance multirisque professionnelle vient compléter l'offre bancaire de La Banque Postale disponible depuis fin mars 2009 sur tous les canaux de La Banque Postale : en bureaux de poste, via les 10 000 conseillers de la Banque, par téléphone (« Contact Entreprises » : 0 820 826 826 ; 0,12 Euro TTC / minute) ou à partir du portail de la Banque, www.labanquepostale.fr.

Partenaire officiel du régime des auto-entrepreneurs, La Banque Postale est aux côtés des auto-entrepreneurs, forte de ses valeurs de proximité et de service au plus grand nombre. **Elle leur propose une offre bancaire et d'assurance adaptée, simple, sans superflu et au prix le plus juste.**

Avec plus de 370 000 associations, 80 000 TPE, commerçants et professions libérales, 13 000 PME, et 2 000 institutionnels locaux et grandes entreprises qui lui font aujourd'hui confiance, **La Banque Postale occupe une place significative sur le marché des personnes morales.**

* *
*

La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale bancaire du groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

La Banque Postale c'est :

- | |
|---------------------------------------------------------------|
| - 4,815 milliards d'euros de PNB |
| - 11,2 millions de comptes courants postaux |
| - 9,53 millions de clients en banque principale |
| - 480 000 clients Entreprises, Collectivités et Associations |
| - 5 191 Dab/Gab en France |
| - 270,6 milliards d'euros d'encours clientèle |
| - Plus de 6 millions de cartes bancaires, soit 11 % du marché |
| - 17 000 points de contact |

Chiffres à fin 2008

* *
*

Contacts presse

Alexandra Imbert de Friberg
Tél. : 01 55 44 22 39
Fax : 01 55 44 22 62

David Lhôte
Tél. : 01 55 44 22 42
Fax : 01 55 44 22 62

Fiche Produit

Nature du contrat	Contrat d'assurance multirisque professionnelle Auto Entrepreneur
Durée	12 mois. Renouvellement chaque année par tacite reconduction à la date anniversaire du contrat.
Formules au choix	Les garanties essentielles auxquelles peuvent être associées : - une ou plusieurs garanties professionnelles complémentaires - une garantie prévoyance et/ou une garantie santé
Conditions	Pour souscrire au contrat, l'assuré doit être auto-entrepreneur.
Garanties essentielles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Responsabilité Civile Professionnelle* : Cette garantie prend en charge : la réparation des dommages causés à autrui, que ce soit du propre fait de l'assuré, par négligence ou imprudence, ou du fait d'une personne placée sous sa responsabilité, lorsque ces dommages relèvent de l'exécution de son activité, de ses études, de produits livrés ou de travaux réalisés, de l'atteinte à l'environnement ou lorsque ces dommages portent sur des produits confiés. ▪ Défense Pénale et Recours Suite à Accident (DPRSA)* : Cette garantie prend en charge : - la défense pénale de l'assuré ainsi que celle de ses préposés salariés en cas de mise en cause suite à un accident survenu pendant l'exercice de l'activité. <i>NB : Les condamnations qui pourraient être prononcées ne sont pas prises en charge.</i> - le recours exercé pour obtenir réparation d'un préjudice matériel, corporel ou immatériel subi dans le cadre de l'exercice de l'activité. en cas de dommage accidentel. ▪ Informations Juridiques par téléphone* : Informations juridiques et documentaires, par téléphone en cas de difficulté juridique ou en prévention de tout litige survenant dans le cadre de votre activité.
Garantie professionnelles complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection Juridique * : Complément naturel de la Défense Pénale et Recours Suite à Accident (DPRSA), cette garantie apporte à l'assuré une aide quant à la défense amiable ou judiciaire de ses droits en cas de litiges l'opposant à ses fournisseurs, clients, prestataires de services, à l'administration (sauf administration fiscale), ou en cas de poursuite pénale suite à une contravention ou un délit non intentionnel. ▪ Protéger mon local professionnel* : Cette garantie permet d'être indemnisé en cas de dommages subis par les bâtiments professionnels de l'assuré d'une superficie forfaitaire de 100 m², ne se situant pas dans un monument classé, en cas d'incendie, dégâts des eaux, tempête, catastrophes naturelles, bris de glace, vandalisme, détérioration immobilière, et attentat. ▪ Protéger mon mobilier* : Cette garantie permet d'être indemnisé en cas dommages subis par le mobilier et le matériel professionnel que vous utilisez dans le cadre de votre activité, à l'exception de votre matériel informatique et bureautique, à concurrence de 10 000 Euros par sinistre (5 000 Euros pour le vol) en cas d'incendie, dégâts des eaux, tempête, catastrophes naturelles, vol, vandalisme, attentat, et dommages électriques. ▪ Protéger mon ordinateur* : Cette garantie permet d'être indemnisé à concurrence de 5 000 Euros par sinistre, en cas dommages subis en tout lieu par le matériel informatique et bureautique de l'assuré. En cas d'incendie, dégâts des eaux, tempête, catastrophe naturelle, de vol, bris, vandalisme, attentats, et dommages d'origine électrique, les frais de reconstitution des médias est également pris en charge.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger mon stock* : <p>Nous indemnisons les dommages subis par votre stock, à concurrence de 25 000 Euros par sinistre (10 000 Euros pour le vol) en cas d'incendie, dégâts des eaux, tempête, catastrophes naturelles, vol, vandalisme, et attentat.</p>
Garantie Prévoyance et santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoyance* : <p>Cette garantie prend en charge le versement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail suite à un accident ou une maladie entraînant une incapacité temporaire totale ; - d'une rente en cas d'invalidité accidentelle ; - d'un capital, aux bénéficiaires désignés, en cas de décès suite à un accident. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé* : <p>En complément des remboursements du RSI, cette garantie prend en charge le remboursement des frais de santé engagés par les bénéficiaires et nous prenons en charge des prestations d'assistance telles que le service d'informations santé, l'accompagnement médico-social ou l'assistance santé à domicile.</p>
Tarifs	<p>RCP (seule) à partir de 59 Euros TTC par an RCP (+ garanties essentielles) à partir de 119 Euros TTC par an</p>

* Dans les limites des Conditions Générales de l'offre. La Banque Postale, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.orias.fr), agit en qualité d'intermédiaire, mandataire d'assurance exclusif de Groupama Nord Est et de Groupama Protection Juridique, entreprises régies par le Code des Assurances, pour l'offre d'assurance des auto-entrepreneurs.



Fiche Presse

Paris, le 9 décembre 2009

L'accueil et l'accompagnement de l'auto-entrepreneur à La Banque Postale

En signant un protocole de partenariat le 4 février 2009 avec l'État, représenté par Hervé Novelli, Secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, La Banque Postale, représentée Patrick Werner, s'est engagée à **accueillir et accompagner les auto-entrepreneurs qui désirent se lancer dans l'aventure en leur proposant une offre adaptée à leurs besoins.**

La Banque Postale mobilise l'ensemble de ses canaux

La Banque Postale mobilise tous ses canaux de distribution pour soutenir les auto-entrepreneurs :

- Le numéro de téléphone « Contact Entreprises » (0 820 826 826 ; 0,12 Euro TTC / minute) pour souscrire à distance l'offre bancaire de la banque ;
- Les bureaux de poste sont progressivement habillés aux couleurs des auto-entrepreneurs avec une signalétique intérieure. L'accueil des auto-entrepreneurs est également assuré en bureau de poste par les conseillers bancaires et les guichets « pro », pour souscrire à l'offre bancaire de la banque et obtenir la « carte Pro ».

La Poste diffuse également dans 1 600 bureaux de Poste un film « Devenir auto-entrepreneur », vu chaque jour par quelque 300 000 personnes.

- Le site de la Banque, www.labanquepostale.fr pour obtenir d'une part toutes les informations relatives au régime de l'auto-entrepreneur (lien direct au site www.lautoentrepreneur.fr), toutes les informations et modalités de souscription à l'offre bancaire de La Banque Postale, et d'autre part l'accès à la souscription en ligne de sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Une offre adaptée aux besoins et spécificités des auto-entrepreneurs

Après avoir adhéré au régime de l'auto-entrepreneur via le site dédié mis en ligne par le ministère (www.lautoentrepreneur.fr), chaque auto-entrepreneur peut bénéficier de l'offre de La Banque Postale et de conseils adaptés.

L'offre bancaire de La Banque Postale, comprend, à des tarifs compétitifs, des solutions bancaires simples, nécessaires à la création et au développement des activités des auto-entrepreneurs, à savoir :

- un compte courant professionnel ;
- un accès aux services de banque en ligne ;
- une carte de paiement Mastercard à débit immédiat et un chéquier ;
- une assurance des moyens de paiement professionnels ;
- une facilité de caisse, à tout auto-entrepreneur qui en fait la demande, dans la limite de 1 000 Euros et sous réserve d'éligibilité.

A cela, s'ajoute la « Carte Pro » de l'Enseigne La Poste offrant des services facilitant le quotidien en permettant l'accès direct à l'« espace Pro » et la commande à distance de ses produits courrier colis sur le site www.laposte.fr/monbureaudepote.fr.



Offre promotionnelle : Pour toute souscription avant le 31 décembre 2009, les frais de tenue de compte et d'accès aux services de banque en ligne sont offerts (pour l'année 2009).

L'offre d'assurance multirisque professionnelle est adaptée aux besoins des auto-entrepreneurs, afin de les protéger dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Cette offre de La Banque Postale, disponible depuis fin novembre 2009, comprend, des garanties essentielles telles que :

- une responsabilité civile professionnelle ;
- une défense pénale et recours suite à accident ;
- une information juridique téléphonique.

L'auto-entrepreneur peut, s'il le souhaite compléter ce premier niveau d'assurance par des garanties complémentaires professionnelles mais aussi des garanties prévoyance décès et santé, comme :

- une protection juridique professionnelle ;
- une assurance dommages aux locaux ;
- une assurance dommages aux biens : local, stock, matériel informatique ou mobilier et matériel professionnel ;
- une prévoyance décès ;
- une complémentaire santé.

Partant du principe que l'auto-entrepreneur doit se concentrer en priorité sur le développement de son activité, le processus de souscription a été simplifié au profit d'une souscription en ligne. L'assurance responsabilité multirisque professionnelle de La Banque Postale est donc proposée via Internet à l'adresse suivante : <https://assurance.autoentrepreneur.labanquepostale.fr>.

La Banque Postale, partenaire de l'Union des auto-entrepreneurs

Sous le haut patronage d'Hervé Novelli, La Banque Postale et l'Union des auto-entrepreneurs **ont signé le 3 juin 2009 une convention de partenariat pour soutenir activement les auto-entrepreneurs et promouvoir ce nouveau régime**. A travers ce partenariat, La Banque Postale invite ses clients auto-entrepreneurs à adhérer à l'Union des auto-entrepreneurs afin qu'ils puissent bénéficier de ses conseils et de ses services.